

FESTIVAL DE L'OISEAU ET DE LA NATURE

32^e ÉDITION



© Shelley PEARSON

RÈGLEMENT

**CONCOURS PHOTO
INTERNATIONAL 2023**

Clotûre le 1er décembre 2022 à 10h00 (heure de Paris)



Concours Photo International 2023

Le Festival de l'Oiseau et de la Nature invite photographes amateurs et professionnels à participer à son concours photo international.

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel, pour favoriser la connaissance des oiseaux et ainsi promouvoir l'engagement en faveur de leur protection.

Le concours photo donnera lieu à une exposition présentée au Crotoy durant la **32ème édition du Festival qui se tiendra du 22 au 30 avril 2023 en Baie de Somme.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours **en téléchargement** est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit **amateur ou professionnel**, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres de l'association, des salariés et des membres du Jury.

Le concours étant un concours éthique, les photographies d'oiseaux domestiques, en captivité, appâtés ou dressés sont interdites, de même que celles prises au nid. Nous déconseillons vivement les photos prises avec un drone et l'utilisation de flash pour photographier les oiseaux nocturnes en vol. Respectez dans tous les cas les dispositions légales en matière de protection des espèces.

CATÉGORIES 2023

5 catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans, et 1 réservée aux 15-17 ans :

PORTRAIT D'OISEAU: Le sujet seul ou en groupe doit occuper la majeure partie de l'image et ses caractéristiques distinctives doivent être mises en avant.

L'OISEAU DANS SON ENVIRONNEMENT

La photo doit décrire la relation étroite unissant le sujet et son environnement naturel, l'inscrire dans son paysage familier. Ce dernier devant tenir une place prépondérante dans l'image

L'OISEAU ET SON COMPORTEMENT:

La photo figurera le ou les sujets en train de se nourrir, courtoiser, jouer, se battre, se lasser ...

L'OISEAU EN VOL: La photo figurera le ou les sujets au décollage, en vol ou à l'atterrissage.

VISION ARTISTIQUE DE L'OISEAU: la créativité et l'originalité du photographe ainsi que l'esthétisme de la photo sont au coeur de cette catégorie.

JEUNE TALENT: catégorie réservée aux 15-17 ans (âge légal au 2 décembre 2021 à minuit) avec pour seul sujet l'oiseau.

Exception faite de la catégorie «Jeunes Talents», le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une image si cela lui semble plus approprié.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Sont autorisés le recadrage, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que le renforcement de la netteté, la retouche localisée et l'élimination des bruits, pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.

Ne sont autorisés que dans la catégorie «Vision artistique», les images réalisées en utilisant les techniques numériques suivantes : le HDR, le focus-stacking et plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment, à condition que ces dernières n'induisent pas le spectateur en erreur et que cela soit indiqué dans le champ «Date, lieu et conditions de prise de vue » lors du dépôt des fichiers.

En revanche, l'ajout et la suppression d'objets sont interdits.

Les images déposées devront être :

- au format JPEG
- au rapport 3:2
- redimensionnées à exactement 3 500 pixels pour le plus grand côté (soit approximativement 2 333 pixels pour le plus petit)
- sans bordure, filigrane ou signature

COMMENT PARTICIPER ?

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.festival-oiseau-nature.com/concours/concours-photo-international/>

Les inscriptions sont ouvertes **du 1er septembre à 10h00 au 1er décembre 2022 à 10h00 (heure de Paris)**

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques leurs fichiers informatiques par le biais du site. Les photos correctement téléchargées seront visibles depuis leur compte et un message de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !)

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Concernant les catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans :

Chaque participant pourra présenter au maximum 10 photographies. Frais d'inscription : 2 € / photo

Le règlement sera effectué en ligne avec une carte de crédit ou via Paypal. Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

Concernant la catégorie «Jeunes Talents» réservée aux photographes âgés de 15 à 17 ans :

Chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur. Il pourra déposer au maximum 5 photographies. La participation dans cette catégorie est gratuite.

Le participant ne pourra pas présenter une image déjà exposée ou primée lors d'une précédente édition du concours. Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

LE JURY

Le jury sera composé de photographes, de naturalistes et d'ornithologues.

Chacun des membres visionnera individuellement et à distance, l'ensemble des photos soumises grâce à une plateforme en ligne.

Ce même jury se réunira les 19 et 20 janvier 2023 pour sélectionner les images qui auront été préselectionnées par leurs soins afin de choisir celles qui seront exposées et de désigner les lauréats.

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Dès la fin des délibérations, les fichiers TIFF (8 bits) ou JPEG haute résolution, ainsi que les fichiers RAW ou JPEG originaux seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les résultats seront communiqués avant fin janvier aux participants par email, et publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Festival. Les décisions du Jury seront sans appel.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

- Le **Grand Prix** pour lequel le Festival offre la somme de 1 500 €
- Un **1er Prix dans chacune des 5 catégories «Adulte»** récompensé de 800 €
- Un **1er Prix pour la catégorie «Jeune talent»** récompensé de 500 €
- Le **Prix du Public** attribué à la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes lors de l'exposition sera également récompensé de 500 €

Le Jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Chaque lauréat (sera invité à l'occasion de la Remise des Prix qui se déroulera lors du 32ème Festival de l'Oiseau et de la Nature.

Il se verra offrir pour 2 personnes :

- 1 nuit d'hôtel avec les petits-déjeuners /
- transport Paris-Abbeville-Paris* (base SNCF, tarif en vigueur).
- un repas pris en commun avec les autres lauréats.

(*Les frais de déplacement seront remboursés après le Festival sur cette base par chèque ou virement bancaire.)

Les Prix seront versés aux lauréats dans un délai maximum de 9 mois, par virement bancaire ou par chèque.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est **détenteur des droits** sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Festival de l'Oiseau et de la Nature à reproduire et à diffuser son oeuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, de la publication d'un portfolio par notre partenaire Nat'Images. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo et/ ou du Festival sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le Festival, et ce pour une durée maximale de 3 ans. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer les photos sélectionnées par le Jury sur la base des fichiers envoyés.

Durant l'exposition qui se tiendra lors du 32ème Festival, les visiteurs pourront voter pour la photo de leur choix afin d'attribuer le **Prix du Public**.

Les photographes ayant une ou plusieurs photos

exposées bénéficieront de 2 entrées gratuites.

L'association du Festival de l'Oiseau et de la Nature est dépositaire des expositions des précédents concours photo. Dans le cadre de la promotion du concours, elle peut être amenée à diffuser les archives des précédents concours photo avec les mentions de droits d'auteur.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : rgpd@festival-oiseau-nature.com.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Le présent règlement est déposé chez SCP CASTANIE TALBOT CASTANIE HAMON, huissiers de justice associés à Abbeville, et est disponible sur le site internet www.festival-oiseau-nature.com.